

LE PEUPLE D'ABORD

N/238

Du 12 au 18 Novembre 2024 Magazine Hebdomadaire d'analyses et d'Informations générales LE JOURNAL DU CABINET

LE CHEF DE L'ÉTAT A ASSISTÉ À LA RENTRÉE JUDICIAIRE 2024-2025 DU CONSEIL D'ÉTAT



NOVEMBRE

2024



SOMMAIRE



06

Le Président de la République a assisté à la rentrée parlementaire du Conseil d'État



13

21ème Conseil des ministres



10

Accréditation de trois nouveaux ambassadeurs en RDC



23

État et administration du territoire abordés en Conseil des ministres



32

La semaine du Président de la République



L'EDITORIAL

Fatshi à la rescouasse !

Depuis plusieurs décennies, les conditions de travail des citoyens congolais qui exercent auprès des privés laissent à désirer. Ce sujet a tellement fait les choux gras de la presse sans aboutir à une réelle avancée sinon à l'accentuation de la souffrance qu'à ce jour, certains expatriés patentés de titre d'opérateurs économiques se permettent les plus grandes dérives à l'encontre de leurs employés.

Entre une rémunération ne respectant le Smig en vigueur en République Démocratique du Congo (RDC) et le traitement inhumain frisant la traite des personnes doublée d'un manque de respect, la situation des sujets congolais qui travaillent pour le compte d'expatriés indo-pakistanais ou encore chinois est des plus préoccupante. Beaucoup de ces travailleurs n'ont jamais vu leurs bulletins de paie au moment de la perception de leurs salaires tandis que d'autres n'ont jamais paraphé un contrat.

Les deux catégories étant tout simplement exposées aux risques de licenciement abusif ou encore d'escroquerie.

La plupart de ces patrons ne remplissent pas leurs devoirs en faveur de l'État congolais concernant la sécurité sociale de leur personnel notamment les cotisations à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et d'autres obligations réduisant ainsi la chance de ces derniers de jouir soit d'une bonne retraite soit d'une prise en charge convenable durant leur carrière professionnelle.

Il est évident que ces différents employeurs expatriés, spécialement ceux qui oeuvrent dans le secteur du commerce, passent outre le Code du travail en vigueur en RDC.

C'est donc avec raison que le Président Félix Tshisekedi a, lors de la 21ème réunion du Conseil des ministres, instruit le ministre congolais ayant le Travail et l'emploi dans ses attributions



accompagné de l'Inspection générale des finances (IGF) par ses services spécialisés, en associant l'Inspection Générale des Finances, à initier la mise en place d'un mécanisme de contrôle régulier pour décourager ces abus et faire respecter toute la réglementation de la République Démocratique du Congo en matière du travail et veiller à l'application des sanctions prévues.

Il est plus que temps pour mettre fin aux nombreux excès dénoncés au quotidien parfois devant le regard impuissant et des compatriotes et des autorités tutélaires du secteur de l'Emploi et du Travail.

Alors qu'un rapport complet découlant de cette détermination du Chef de l'État est attendu pour le mois de décembre courant, tous les espoirs de voir s'améliorer les conditions de travail des Congolais employés des commerçants indo-pakistanais ou chinois sont permis.

Erik Nyindu





VISSONIC

LE CHEF DE L'ÉTAT A ASSISTÉ À LA RENTRÉE JUDICIAIRE 2024-2025 DU CONSEIL D'ÉTAT

En sa qualité de Magistrat suprême, le Président Félix Tshisekedi a assisté, le mardi 05 novembre 2024 au Palais du peuple, à Kinshasa, à l'audience publique, solennelle et foraine de la rentrée judiciaire 2024-2025 du Conseil d'État.

Cette activité tire son essence de l'article 24, alinéa 1er de la loi organique portant organisation et fonctionnement des juridictions de l'Ordre administratif.

Prenant la parole en premier, le bâtonnier national Michel Shebele Makoba, a fait un plaidoyer sur le rôle de la « médiation et la conciliation dans l'exécution des arrêts du Conseil d'État. »

De son côté, le Procureur général près cette juridiction, Antoine-Félicien Iluta Ikombe Yamama, a consacré sa mercuriale à « l'étude prospective du rôle du Ministère Public, pour une justice administrative plus efficiente en République Démocratique du Congo (RDC) ».

L'objectif visé, selon lui, est de relever les difficultés et les limites du rôle du Ministère Public administratif dans l'état actuel de la législation congolaise sur la jus-

tice administrative.

Enfin, la 1ère présidente du Conseil d'État, Marthe Odio Nonde , a axé son intervention sur « les mécanismes de contrôle des actes des autorités administratives centrales par le Conseil d'État ».

Elle a fait savoir que les « actes administratifs » sont tout acte juridique pris dans le cadre de l'Administration, et dans un but d'intérêt général. On distingue l'acte administratif unilatéral, et dans une certaine mesure le contrat administratif.

Le Conseil d'État est la plus haute juridiction de l'Ordre administratif en RDC. Il dispose ainsi du pouvoir général de disposition, de gestion, de surveillance, d'inspection et de rapportage de l'ensemble des juridictions de l'Ordre administratif.

Chris Mumpakani



LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI A REÇU ADAMA DIENG, ENVOYÉ SPÉCIAL DE L'UNION AFRICAINE



Le mardi à la Cité de l'Union africaine, le Chef de l'État a reçu Adama Dieng, Envoyé spécial de l'Union africaine pour la prévention du génocide et des atrocités de masse, en séjour à Kinshasa dans le cadre de sa première mission d'itinérance en République Démocratique du Congo (RDC).

À l'issue de cette audience, M. Adama Dieng a félicité le Président Félix Tshisekedi pour « l'élection de la RDC au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies pour les trois prochaines an-

nées. » Le haut fonctionnaire de l'Union africaine (UA) a promis d'accompagner le gouvernement congolais pour le positionnement de la RDC comme pays champion de la protection des populations civiles en danger.

Alors que la RDC s'apprête à présider le Conseil de paix et de sécurité de l'UA au cours de ce mois de novembre, M. Adama Dieng dit compter sur le leadership du Président Tshisekedi dans l'accomplissement de cette mission. « C'est une lourde responsabilité, une mission qui est extrêmement difficile, mais il nous faut la

détermination et l'attachement au respect des droits humains », a indiqué le diplomate Sénégalais. M. Adama Dieng a rendu un vibrant hommage au Chef de l'État qui ne ménage aucun effort

« pour assurer à son peuple l'accès aux droits économiques, sociaux et culturels. Cela est très important parce qu'il n'y a pas de justice sans justice sociale », a dit l'envoyé spécial de l'Union africaine pour la prévention du génocide et des atrocités de masse.

Pitshou Makwela

LE CHEF DE L'ÉTAT A REÇU L'ABBÉ KANYIKI, DÉLÉGUÉ DES VICTIMES DU CHANTIER DE L'AÉROPORT DE MBUJI-MAYI



Le Président Félix Tshisekedi a reçu, dans la soirée du mardi 05 novembre 2024 à la Cité de l'Union africaine, l'Abbé Théodore Kanyiki, membre de la Voix des sans voix (VSV) et délégué des victimes de la démolition des maisons dans l'emprise de l'aéroport national de Bipemba, à Mbuji-Mayi.

800 maisons situées sur les avenues Dodoma et Zaïre au quartier de la Plaine, dans la commune de Bipemba, le 28 octobre dernier, avaient été démolies pour faciliter la poursuite des travaux de modernisation de l'aéroport de Mbuji-Mayi amorcés en 2022.

« Il y a eu des dérapages dans la réalisation de ce beau projet. Il y a eu des destructions méchantes et cela n'a pas plu aux habitants.

C'est pourquoi en ma qualité de Pasteur, j'ai pris la décision de venir rencontrer le Chef de l'État pour lui transmettre les désiderata de cette population », a expliqué l'Abbé Théodore.

Selon le prélat catholique, « le Chef de l'État a promis de dépêcher la ministre des Affaires sociales à Mbuji-Mayi pour rencontrer cette population ».

L'abbé Kanyiki a aussi déclaré que "sur instruction du Président de la République, une commission chargée d'indemniser les victimes sera bientôt constituée. »

Pitshou Makwela

LE CHEF DE L'ÉTAT DÉCLARE : « NOTRE JUSTICE SERA PURGÉE DE SES FLEAUX »

Le mercredi 06 novembre dernier au Centre financier de Kinshasa, le Président Félix Tshisekedi, en sa qualité de Magistrat Suprême, a procédé à l'ouverture des travaux des États Généraux de la Justice congolaise organisés par le ministère de la Justice et Garde des Sceaux sous le thème :

« Pourquoi la justice congolaise est-elle qualifiée de malade ? Quelle thérapie face à cette maladie ? ».

Durant huit jours, soit du 6 au 13 novembre 2024, près de 3 500 acteurs du secteur judiciaire, de la magistrature, des experts nationaux et internationaux, des activistes des droits de l'homme et des universitaires venus de divers horizons vont poser un diagnostic sérieux et réaliser une autopsie réelle de l'état de santé de la justice congolaise.

« Cet événement crucial nous offre l'opportunité de scruter avec lucidité et honnêteté l'état de notre système judiciaire, d'identifier les défis qui entravent son fonctionnement et de tracer ensemble les voies de sa renaissance », a déclaré le Chef de l'État dans son discours d'ouverture.

« Ma présence en ce lieu n'est pas

un simple acte protocolaire ; elle est plutôt le symbole de mon engagement ferme à restaurer la justice de notre pays », a indiqué le Président Tshisekedi.

Dans cette logique, le Chef de l'État a pris un engagement solennel et inflexible devant toute l'assistance : « notre justice sera purgée de ses fléaux pour que le salut du peuple congolais ne soit plus compromis par les intérêts égoïstes et corrompus », a-t-il assuré.

Pour sa part, le ministre d'État, ministre de la Justice Constant Muntamba a énuméré les différentes faiblesses que connaît la justice congolaise et a proposé des solutions en indiquant que « les présentes assises sont loin d'être un lieu de confrontation entre les parties prenantes mais plutôt un cadre de conscience politique. »

Pitshou Makwela



TROIS NOUVEAUX AMBASSADEURS ACCRÉDITÉS EN RDC ONT PRÉSENTÉ LEURS LETTRES DE CRÉANCE AU CHEF DE L'ÉTAT

Jeudi dernier à la Cité de l'Union africaine, à Kinshasa, le Président Félix Tshisekedi a reçu les lettres de créance de trois ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires nouvellement accrédités, avec résidences en République Démocratique du Congo (RDC).

Il s'agit de Messieurs Abdulaziz Muhammad Albadi du Royaume d'Arabie Saoudite, Sabato Franco Sorrentino de la République d'Italie et Mekuria Getachew Worku de la République Fédérale d'Éthiopie.

Avant son accréditation en RDC, Abdulaziz Muhammad Albadi était Chargé d'Affaires de l'ambassade d'Arabie Saoudite à Ottawa (Canada).

Quant au diplomate italien M. Sabato Franco, il a récemment occupé le poste de premier Conseiller commercial à Londres (Grande-Bretagne) où il a été Directeur exécutif adjoint pour l'Italie à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Mekuria Getachew Worku a, lui, été Directeur général des res-

sources humaines au sein du ministère des Affaires étrangères d'Éthiopie.

Le Chef de l'État a souhaité plein succès à ces diplomates et les a invités à travailler sans relâche pour le renforcement des liens d'amitié et de coopération entre la RDC et leurs pays respectifs.

Pitshou Makwela



LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI A REÇU S.E. Mme ROXANE DE BILDERLING, AMBASSADRICE DE BELGIQUE EN RDC

Le Chef de l'État a reçu, le jeudi 07 novembre 2024 à la Cité de l'Union africaine, l'Ambassadrice de Belgique en République Démocratique du Congo (RDC) Roxane de Bilderding. Plusieurs sujets relevant des relations bilatérales entre les deux pays parmi lesquels la question des investissements économiques figuraient à l'ordre du jour.

En provenance de la province du Sud-Ubangi où elle a visité une plantation des produits agri-

coles congolais, la diplomate belge a relevé « la vocation de créer une zone économique spéciale et développer le corridor qui mène jusqu'à Douala, au Cameroun, pour exporter ces produits. »

D'après elle, « avoir une production congolaise veut dire des emplois, de la création économique. Cela veut dire aussi avoir des produits moins coûteux pour la population congolaise car ils seront produits localement ».

Toujours dans le secteur des investissements en RDC, Mme Roxane De Bilderding a salué « la volonté du Chef de l'État de changer les choses et d'améliorer le climat des affaires. »

Pour elle, « si les investisseurs présents actuellement en RDC constatent l'amélioration du climat des affaires, ils vont inspirer beaucoup d'autres à venir investir dans le pays. »

Pitshou Makwela



KINSHASA SOLIDAIRE 2024, UN ÉVÉNEMENT POUR LA PAIX DANS L'EST DU PAYS ANNONcé POUR DÉBUT DÉCEMBRE

Sous le haut patronage du Chef de l'État, une manifestation dédiée à la jeunesse et à la paix dénommée « KINSHASA SOLIDAIRE 2024 » sera organisée du 2 au 4 décembre prochain dans la capitale congolaise.

L'annonce de ce projet a été faite le vendredi 8 novembre dernier au cours d'une conférence de presse.

Cet événement sera marqué par la présence exceptionnelle d'une centaine d'enfants réfugiés de Goma (Nord-Kivu), réunis par le Fonds national des réparations des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité (FONAREV), et de nombreuses personnalités influentes du monde sportif et artistique.

À cette occasion, un match de football pour la paix opposant le « Variétés Club de France » à la sélection « RDC All Stars » aura lieu au Stade des Martyrs le 3 décembre à 17h.

« L'intégralité des recettes de ce match sera reversée aux enfants de l'Est », a indiqué Aurélien Logeais qui dirige Variétés Club de France. « On est une association apolitique. On n'a pas la



préférence de changer le monde mais si on peut arriver à mettre la lumière à l'international sur un conflit qui vous touche et mettre en avant la RDC, ce sera déjà une réussite pour nous », a-t-il soutenu.

La billetterie sera lancée le 15 novembre prochain. Les places sont à 5 000 FC et la tribune d'honneur à 50 000 FC.

« On a mis les prix deux fois moins chers pour faciliter l'accès », a dit M. Logeais.

« C'est une première. L'objectif principal est de voir ces enfants heureux. On va redonner le sourire à ces enfants qui sont passés par des moments d'angoisse, de turbulences », a déclaré pour sa part Aziz Makukula,

ancien footballeur international d'origine congolaise.

Parmi les noms des participants qui sont sur la liste figurent notamment Fally Ipupa, SDM, Samuel Eto'o, Robert Pirès, Christian Karembeu, Ludovic Giuly, Jessica Houara, El Hadji Diouf, Shabani Nonda, Dieumerci Mbokani, Trésor Mputu, Biscotte Mbala, Roum, et Herman Hamisi.

Par ailleurs, quatre ateliers pédagogiques seront mis en place sur des thématiques essentielles : l'éducation, la promotion du football féminin, le journalisme sportif, ainsi que le football et le sport de proximité. Une rencontre « Table Ronde / Forum » autour de la professionnalisation du football et du développement des infrastructures est également prévue.

Carol Lumingu

COMPTE-RENDU DE LA VINGT ET UNIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 08 Novembre 2024

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix- Antoine

TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, à la Cité de l'Union Africaine, la vingt et unième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 08 novembre 2024.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;
- II. Points d'information ;
- III. Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;
- IV. Examen et adoption de textes.

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat, a porté sur deux (02) points, à savoir :

1. Des conditions de travail des congolais employés par les expatriés

Le Président de la République a enregistré plusieurs plaintes de nos compatriotes employés par des expatriés, particulièrement

les Indo-pakistanais, les Chinois, les Libanais et autres.

En effet, c'est presque chaque année que les employés Congolais des commerçants ci-haut identifiés réclament l'amélioration de leurs conditions de travail et que, leur soit appliqué le nouveau barème de paie notamment dans le secteur du commerce.

En outre, ces travailleurs sont payés sans aucun bulletin de paie et la plupart n'ont aucun contrat de travail, et assez souvent avec une absence de prise en charge médicale adéquate, ou encore très faiblement organisée.

Dans le souci de mettre fin à l'exploitation des employés Congolais par leurs employeurs expatriés, il a engagé le Ministre de l'Emploi et Travail, par ses services spécialisés, en associant l'Inspection Générale des Finances, à initier la mise en place d'un mécanisme de contrôle régulier pour décourager ces abus et faire respecter toute la réglementation de la République Démocratique du Congo en matière du travail et veiller à l'application des sanctions prévues.

Un rapport est attendu à ce sujet d'ici fin décembre 2024.

2. De l'élaboration du Plan stratégique de l'amélioration du climat des affaires Le Président de la République a annoncé le lancement effectif des diligences de l'élaboration du Plan stratégique d'amélioration du climat des affaires tel qu'il avait annoncé lors de la deuxième réunion du Conseil des Ministres tenue le vendredi 21 juin 2024.

Pour rappel, sous la supervision de son Cabinet au travers de la Cellule Climat des Affaires, cette initiative vise à développer, via une approche participative, un schéma de transformation économique de la République Démocratique du Congo par l'amélioration de l'environnement des affaires.

Il s'appuiera sur un rapprochement dynamique entre les pouvoirs publics et le secteur privé, fondé sur une vision stratégique consistant à améliorer substantiellement l'environnement des affaires pour accélérer le développement économique de notre pays.

Ce plan présentera des orientations stratégiques pour les cinq prochaines années qui seront non seulement alignées sur les objectifs de développement du pays, mais aussi aux ambitions de croissance avec le concours de l'investissement privé, dans le cadre d'un véritable partenariat gagnant-gagnant renouvelé entre l'Etat et le monde des affaires.

C'est ainsi que le Président de la République a annoncé la convocation prochaine d'une réunion de haut niveau, sous son autorité, afin de sensibiliser sur le bien-fondé de ce plan et aussi tracer la trajectoire avec l'appropriation de tous.

De ce fait, il a engagé, sous la coordination stricte de la Première Ministre, le Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, en collaboration avec son Cabinet, au travers de la Cellule Climat des Affaires de la Présidence de la République, à mettre tout en œuvre pour impliquer les administrations, établissements publics, ainsi que les différentes structures concernées dans ce processus à y apporter, selon le cas, un appui conséquent et à collaborer pleinement avec le consultant recruté, afin de garantir le succès du projet et l'atteinte des objectifs dans les délais impartis.

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communica-

tion du Président de la République, la Première Ministre, Chef du Gouvernement a axé sa son intervention sur trois (03) points :

1°) Le processus d'évaluation de l'action gouvernementale

Faisant suite à la communication du Président de la République au cours de la 20ème réunion du Conseil des Ministres relative à l'évaluation du Gouvernement, la Première Ministre a présenté un outil d'évaluation basé sur les orientations du Chef de l'Etat et permettant de faire la traçabilité des directives présidentielles.

Cet outil permet de répertorier les actions planifiées, les responsabilités assignées, les délais impartis et les résultats obtenus. Il constitue un instrument précieux pour mesurer les progrès réalisés dans l'application des politiques gouvernementales et dans l'identification des obstacles éventuels à la mise en œuvre.

Tous les Ministres ont été saisis pour faire le rapport des leurs activités depuis la première réunion du Conseil des Ministres.

2°) L'ouverture des travaux de la Commission Paritaire Gouvernement - INAP

S'inscrivant dans la volonté du Président de la République de maintenir le dialogue permanent avec tous les partenaires sociaux, la Première Ministre a annoncé l'ouverture, le 11 novembre 2024, des travaux de la Commission Paritaire Gouvernement - Inter-

syndicale Nationale de l'Administration Publique, INAP en sigle.

Il y sera question d'examiner, au cas par cas, des préoccupations renseignées par le Cahier des charges transmis au Gouvernement par l'INAP, afin d'en ressortir des solutions réalistes et concertées, dans un élan républicain.

A cet effet, elle a instruit chacun de membres du Gouvernement concernés à prendre les dispositions nécessaires afin de garantir la réussite de cette rencontre importante avec les délégués des Agents et Fonctionnaires de l'Etat.

3°) Des mesures de soutien aux industries locales dans le secteur agroalimentaire

Dans le but de renforcer notre autonomie économique et de réduire le coût des produits essentiels pour la population et relancer le secteur industriel agroalimentaire, conformément au programme du Gouvernement, la Première Ministre a demandé au Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale, au Ministre d'Etat, Ministre du Budget, aux Ministres de l'Industrie et à celui des Finances de prendre des mesures pour non seulement soutenir les acteurs déjà présents, mais également créer un cadre incitatif favorable aux nouveaux investisseurs et à ceux qui souhaiteront s'engager dans ce secteur.

Parmi ces mesures, notamment commerciales, fiscales et parafiscales, elle a évoqué : le renforcement de la lutte contre la fraude douanière ; la réduction des taxes et droits de douane pour les matières premières du secteur agroalimentaire ; et, l'amélioration de la compétitivité du système de taxation fiscal et parafiscal pour les industries agroalimentaires.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

L'état d'esprit de la population au cours de la semaine qui s'achève demeure calme et a été marqué par :

- L'ouverture des états généraux de la justice par le Président de la République, Chef de l'Etat, qui dans son discours, a tempéré certains discours extrémistes et discordants ; car, l'espoir de la population est que ces assises apportent des solutions efficaces aux différents problèmes qui affectent la Justice Congolaise ;

- La préoccupation consécutive à la récrimination d'une bonne opinion Congolaise, particulièrement celle de la population du Nord-Kivu, suite au bégaiement du processus de Luanda, étant donné que, malgré la récurrence de rencontres entre protagonistes,

, l'agresseur ne cesse de violer le cessez-le-feu et d'attaquer les positions des FARDC.

Dans le registre des sinistres et catastrophes, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a évoqué :

- L'inondation des localités Mamemba et Maziba, situées le long de la rivière N'djili, commune de Matete dans la ville de Kinshasa ; et l'effondrement d'une partie de la route reliant l'UPN à la Cité Verte.
- La destruction de soixante maisons d'habitation dans la localité de Munya à Walungu, dans le Sud-Kivu, suite à une pluie diluvienne accompagnée de vents violents qui s'est abattue en date du 03 novembre.
- Le chavirement de quatre embarcations en attente de déchargement, qui serait causé par un vent violent, le 05 novembre 2024, au Beach Mwemezi, ainsi qu'aux ports Jemsi et Mshimbake situés au bord du Lac Tanganyika.

Aucune perte en vies humaines enregistrée, mais ces embarcations ont coulé avec leurs cargaisons.

Quant au secteur des affaires coutumières, il a annoncé l'organisation des consultations des parties prenantes notamment les familles régnantes au sujet des conflits coutumiers.

De ces consultations il s'observe

plusieurs cas d'usurpation de pouvoir coutumier, et le Ministère de l'Intérieur entend engager des poursuites judiciaires contre les présumés faux chefs coutumiers qui ternissent l'image du secteur coutumier.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a informé les membres du Conseil de la situation opérationnelle et sécuritaire.

Au cours de la semaine qui s'achève, les Forces Armées de la République Démocratique du Congo ont déjoué les offensives l'armée rwandaise et ses supplétifs terroristes M23 et autres tentatives d'occupation des zones, occasionnant des déplacements massifs des populations dans le Nord-Kivu.

Sur un autre front, nos forces de défense et de sécurité ont poursuivi la traque des terroristes ADF/MTM et des insurgés qui perturbent la quiétude des populations en Ituri.

A l'Ouest, il est fait état, de l'annonce, par un des leaders Mobondo, dans un meeting au village Etumba na Ngwaka, de la volonté de leur mouvement à déposer les armes et à se rendre auprès des autorités gouvernementales. Les dispositions sont

en train d'être prises pour concrétiser cette approche des insurgés tout en restant vigilants contre toute éventualité.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a par la suite donné la situation sécuritaire dans les différentes zones de défense.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté le tableau épidémiologique en République Démocratique du Congo.

Au sujet du Mpox, il a fait le point de différentes actions de riposte menées sur terrain ainsi que leur impact positif au cours de cette semaine. Les provinces les plus touchées demeurent le Sud-Kivu et l'Equateur.

Quant au Choléra, comparativement à la semaine précédente, la tendance à la 44ème semaine est marquée par une stagnation du nombre des nouveaux cas, avec une légère diminution du nombre de décès, soit une létalité de 1,8%.

Les provinces les plus touchées demeurent le Nord-Kivu, le Haut-Katanga et le Sud-Kivu.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.4. Evaluation des mesures spéciales de lutte contre les embouteillages Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a brossé le rapport de mise en œuvre des mesures d'expérimentation d'une circulation routière à sens unique alterné sur certaines artères de Kinshasa sélectionnées à des heures de pointe, soit de 05H00' à 10H00' et de 15H00' à 21H00 suivant les axes.

Il a indiqué qu'à l'issue du déploiement des agents de l'ordre sur les intersections et carrefours en vue de prévoir des routes dédiées à sens unique sur les principales artères, il a été constaté : (i) le respect de la circulation alternée aux tranches d'heures fixées et (ii) une certaine fluidité de la circulation à Magasin Kintambo et aux autres intersections quand bien-même la prise en charge des véhicules poserait problème.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a passé en revue les entraves et les défis avant d'apporter des correctifs pour parvenir à la réussite totale de ces mesures exceptionnelles.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.5. Mission de contrôle des

opérateurs économiques

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a présenté la note d'information relative aux missions de contrôle des opérateurs économiques.

Il a indiqué que les missions de contrôle doivent redevenir des Instruments de régulation, et non d'abus.

Pour ce faire, le Ministère de l'Economie Nationale a renforcé le cadre de coordination des missions de contrôle en ajoutant une série de mesures d'assurance-qualité visant à garantir l'intégrité et l'efficacité des opérations de contrôle. Ces mesures incluent :

- Une supervision renforcée pour assurer la conformité aux normes établies ;
- L'évaluation post-opérationnelle des équipes de contrôle pour garantir le bon déroulement des missions ;
- La reconnaissance du droit au contradictoire, permettant aux opérateurs de contester les infractions supposées ;
- La collecte et le traitement des plaintes des opérateurs pour détecter et sanctionner d'éventuels abus de la part des contrôleurs ;
- Une sensibilisation des opérateurs économiques, notamment par la diffusion d'un vademecum du contrôle économique. Plus de 2.000 exemplaires ont été transmis à la FEC pour que ses membres soient informés des objectifs et modalités de contrôle, préparer leur collaboration et

assurer le bon déroulement des missions.

Par ailleurs, pour moderniser le contrôle économique et améliorer sa transparence, le Ministère a développé une application informatique pour une surveillance en temps réel des pratiques commerciales et des flux commerciaux. Cette application, dénommée « TALC », et conçue par des jeunes Congolais, inclut à ce stade :

- Un module mobile pour les équipes d'enquêteurs, facilitant la collecte de données sur le terrain, notamment la collecte hebdomadaire des prix et la centralisation des rapports ;
- Une plateforme dédiée aux opérateurs économiques, leur permettant de soumettre directement les informations sur les stocks, les prix et les structures tarifaires, comme l'exige la loi.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Deux notes d'information relevant du secteur de la justice
Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a présenté une note d'information en rapport avec le projet de construction des maisons d'arrêt et des prisons dans le pays d'une part, et d'autre part le projet de construction d'une grande maison d'arrêt à Kinshasa.

En effet, à la suite des instructions du Président de la République, reprises par la Première Ministre, une commission chargée de se pencher sur la construction

des nouvelles prisons et maisons d'arrêt, ainsi que la réhabilitation des prisons existantes a été mise en place.

La commission a proposé en urgence la construction de cinq nouvelles prisons modernes et la réhabilitation des prisons actuelles. La durée des travaux pour ce faire serait de 12 à 24 mois maximum.

Cependant, suivant les orientations de la Première Ministre, une solution urgente devrait être trouvée pour prendre en charge les détenus préventifs dont les dossiers sont en instruction devant les différents parquets.

Ces détenus constituent 80% de la population carcérale. Il s'agit ici de trouver des sites pouvant de façon urgente, accueillir l'érection des maisons d'arrêt provisoires.

Après prospection par une commission présidée par le Secrétaire Général à la Justice, quatre sites ont été retenus : le site de l'Ecole de Garde et d'Education des

Enfants (EGEE) de Mbenseke, le site de la SNEL, ex. la Colline à la cité Mama Mobutu, le Site de la Société SIFORCO et celui de la base de la 14ème région militaire, tous deux à Maluku. Ces sites ont été choisis en raison d'une part, de leur situation géographique, et d'autre part, de leurs dimensions respectives.

En considérant les structures désuètes et délabrées qui existent actuellement sur ces sites, des maisons d'arrêts d'une capacité moyenne de 1.000 pensionnaires chacune, avec toutes les structures administratives, sécuritaires et sanitaires nécessaires, peuvent y être aménagées dans un délai de 35 à 70 jours maximum.

Les maisons d'arrêt sur les sites mentionnés ci-dessus permettront de répondre ainsi à la problématique des lieux de détention des détenus préventifs, et cette solution soulagera sensiblement les prisons de Makala et de Ndolo qui sont butées au problème chronique de la surpopulation carcérale.

Il s'agit donc des quatre maisons d'arrêt pouvant accueillir plus ou moins quatre mille personnes.

Quant à la grande maison d'arrêt de Kinshasa, le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a souligné qu'elle devrait être construite soit à Maluku soit à Mont-Ngafula, et aurait une capacité de 3.000 pensionnaires.

Le Conseil a recommandé l'approfondissement ces projets.

II.7. Participation de notre pays à la COP 16 sur la lutte contre la désertification
La Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable a fait part au Conseil de la participation de notre pays à la 16ème session de la Conférence des Parties

à la Convention des Nations-Unies sur la lutte contre la désertification du 02 au 13 décembre 2024 à Riyad en Arabie Saoudite.

Elle a signalé que la COP 16 sera un événement marquant qui permettra de relever les défis actuels d'un avenir durable, de rehausser l'ambition mondiale et d'accélérer l'action en faveur de la résilience des terres et de la sécheresse grâce à une approche centrée sur les personnes.

Ces assises coïncideront avec le 30eme anniversaire de la Convention.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.8. Projet « Ville Durable à Boma dans le Kongo Central »
Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement du Territoire a informé le Conseil du résumé de nouvelles étapes atteintes dans la mise en œuvre du projet « Ville durable » à Boma, dans la province du Kongo Central.

Il a rappelé que lors de la réunion du Conseil des Ministres du 01 juillet 2024, il avait été annoncé que la France via l'AFD apporterait un financement de 50 millions d'euros dont 10 millions d'euros de dons et 40 millions d'euros de prêts concessionnels pour « Ville durable ».

La ville de Boma a été désignée comme ville pilote, au regard de sa position stratégique après

un processus de consultation qui a impliqué l'ensemble des ministères sectoriels sous la co-tutelle du Ministère des Finances, via la Cellule de suivi des projets et programme (CSPP) et du Ministère de l'Aménagement du Territoire, via l'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT).

Les enjeux d'aménagement du territoire, qui constituent le pilier I du Programme du Gouvernement, figurent dans les secteurs listés dans le protocole d'entente franco- congolais pour un partenariat stratégique qui a fixé une trajectoire d'engagement de l'AFD à hauteur de 50 millions d'euros dont 50 millions d'euros pour ce projet d'ici 2025.

Ainsi, les prochaines étapes à franchir pour ce projet étaient l'octroi du financement par le Conseil d'administration de l'AFD en octobre 2024 et la signature de la convention prévue en janvier 2025.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement du Territoire a conclu son rapport en formulant une série de recommandations pour l'accompagnement du Gouvernement dans ce processus.
Le Conseil en a pris acte.

II.9. Etat d'avancement de la réforme du secteur des jeux de hasard et pratiques assimilées
Le Ministre des Finances a présenté l'état d'avancement de la réforme du secteur des jeux de

hasard et pratiques assimilées. En effet, le diagnostic du secteur des jeux réalisé en 2022, avait épinglé l'anachronisme et les lacunes de l'architecture légale en vigueur présentent des risques non-négligeables pour le secteur financier de la République Démocratique du Congo qui est en proie aux opérations de blanchiment d'origine illicite et criminelle.

En réponse à cette situation, un Arrêté ministériel instituait l'Unité de Gestion du processus de la réforme du secteur de jeux de hasard et pratiques assimilées. Ce cadre inclusif regroupe en son sein le Ministère du Portefeuille ainsi que la Société Nationale de Loterie (SONAL), en vue de privilégier une approche participative dans la conduite desdites réformes. Ce dispositif renforcé vise également à lutter plus efficacement contre le blanchiment des capitaux.

C'est ainsi qu'il est prévu, dans les prochaines semaines, l'organisation d'une Conférence internationale sur la régulation du secteur des jeux de hasard et pratiques assimilées, afin de favoriser le partage d'expérience avec certains pays, comme la France, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et la Belgique.

Le Ministre des Finances a conclu que ces pays ont été choisis en fonction de leurs similitudes avec le cadre des jeux en République Démocratique du Congo.
Le Conseil a pris acte de cette

note d'information.

II.10. Projet Compact Energétique National

Le Ministre des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité a présenté la note d'information relative au projet Compact Energétique National de la République Démocratique du Congo. Il a souligné que cette initiative vise à augmenter :

- le taux actuel d'accès à l'électricité de 21,5% à 62,5% en 2030, en améliorant le rythme annuel de 1% actuel à 6% et le montant des capitaux privés à mobiliser à hauteur de 16,5 milliards USD pour la part du secteur public, et de 19,5 milliards pour le secteur privé. Ce qui constitue un investissement total de 36 milliards USD, prenant en compte la mise en œuvre des infrastructures de production et les réseaux associés de transport de l'énergie électrique ;

- L'accès à une cuisson propre, en améliorant le rythme annuel de 1% actuel à 6% par an et le montant des capitaux à mobiliser à hauteur 18,66 millions USD.

Le Conseil en a pris acte.

II.11. Rapport préliminaire relatif à l'atelier de réflexion sur les sports dans la province de la Tshopo

Pour clore ce chapitre d'informations, parole a été accordée au Ministre des Sports et Loisirs, représenté par la Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine, qui a présenté son rapport préliminaire relatif à l'or-

ganisation de l'atelier de réflexion sur les sports dans la province de la Tshopo, précisément en ce qui concerne le projet d'installations sportives.

Faisant suite aux recommandations du Président de la République, le Ministère des Sports et Loisirs a convenu, avec les mouvements sportifs, les experts et les fédérations sportives de cette province, d'organiser un atelier afin de réfléchir sur un Plan d'exécution réaliste pour la relance des sports à brève échéance.

Pour l'heure, le Ministère des Sports et Loisirs dispose d'assez d'éléments et d'informations pour la partie « infrastructures » dans la province de la Tshopo en particulier et dans l'ancienne Grande Province Orientale en général.

Ainsi, son Ministère dispose d'un « Plan urgent » de développement des Infrastructures et Équipements sportifs réalisable en deux ans basé sur un travail de l'Administration des sports et conforté par une visite de l'inspecteur résident de la Confédération Africaine de Football.

Il prévoit des travaux pour :

- La modernisation du Stade Lumumba ;
- La construction de deux stades municipaux à Makiso à hauteur de l'Athénée et dans la commune de Kabondo ;
- La construction d'un Gymnase toujours à Makiso à proximité du

Cercle de tennis.

Dans la perspective pour notre pays, d'arracher l'organisation de la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations de football en 2029, le Ministère des Sports et Loisirs envisage la construction d'un Stade moderne aux normes FIFA de 20.000 places.

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

III. APPROBATION D'UN RELEVE DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé un relevé de décisions prises lors de la 20ème réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 1er novembre 2024.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE TROIS (03) TEXTES

VI.1. Deux projets de textes du secteur de la Justice

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil deux Projets de textes :

1° Projet de Loi organique portant création du Parquet national économique et financier et organisation, fonctionnement et compétences des chambres spéciales en matière économique et financière

Notre pays s'est inscrit dans l'optique de la lutte contre toutes formes de criminalités d'ordre économique et financier. On assiste à la généralisation de la corruption dans tous les secteurs sensibles de la vie économique

nationale et le détournement systématique, en toute impunité, des deniers publics et la constitution des réseaux criminels organisés en toile privant ainsi l'Etat Congolais des ressources publiques.

Ainsi conformément à l'article 153 alinéa 5 de la Constitution, le présent texte a pour but de créer le Parquet national économique et financier et les deux Chambres spéciales en matière économique et financière. Il en fixe l'organisation, le fonctionnement et les compétences en harmonie avec le système judiciaire congolais.

Il s'inscrit dans la vision du Chef de l'État qui participe à la redynamisation des services existants et vise l'éradication de ces maux qui compromettent le développement du pays.

2^e Projet de Décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Inspection Générale des Services Judiciaires et Pénitentiaires.

Ce Projet vise à instaurer un système de contrôle au sein des services judiciaires pour lutter contre les abus de tout genre au nom de la magistrature ; car l'indépendance du pouvoir judiciaire devrait aller de pair avec le respect des droits fondamentaux des citoyens et le devoir de redevabilité, d'éthique ainsi que d'impartialité incombant à tout détenteur du pouvoir public.

Après débats et délibérations, les

deux textes ont été renvoyés à la réflexion des états généraux de la Justice en cours.

VI.2. Projet de Loi de ratification Le Ministre de la Formation Professionnelle, représenté par le Vice-Ministre de la Justice et Contentieux Internationaux, a présenté, pour examen et adoption, le projet de Loi autorisant la ratification par la République Démocratique du Congo de la Convention sur l'Enseignement Technique et Professionnel, signée à Paris le 10 novembre 1989.

Cette convention est un instrument juridique internationale destinée à renforcer, entre les Etats, la coopération internationale, le développement de l'enseignement technique et professionnel mais aussi de contribuer au maintien de la paix et de l'entente amicale entre les Etats, l'échange d'informations et d'expériences dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel. En l'absence, jusqu'à ce jour, d'une Loi spécifique sur la Formation Professionnelle en République Démocratique du Congo, la ratification de cette convention comme norme et instrument juridique permettra et facilitera l'ouverture du pays au reste du monde dans le secteur de la Formation Professionnelle, une réponse à l'adéquation formation-emploi et un outil pour la mise en œuvre de la politique nationale de la Formation Professionnelle et l'élaboration d'ori-

entations communes en matière d'enseignement technique et professionnel en République Démocratique du Congo.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet.

Commencée à 15h21', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 20h08'.

Pour le Ministre de la Communication et Médias, Porte-parole du Gouvernement en mission,

**Yolande ELEBE MA NDEMBO
Ministre de la Culture, Arts et Patrimoines**





LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CONGOLAIS EMPLOYÉS PAR LES EXPATRIÉS : UNE SITUATION PRÉOCCUPANTE



En République Démocratique du Congo (RDC), les conditions de travail des Congolais employés par des expatriés, notamment les Indo-Pakistanais, les Chinois et les Libanais, sont de plus en plus critiquées. Le Président Félix Antoine Tshisekedi a récemment exprimé sa préoccupation face à cette situation et a chargé le Ministre de l'Emploi et du Travail, Ephraïm Akwakwa Nametu, en collaboration avec l'Inspection Générale des Finances (IGF), de mettre en place un mécanisme de contrôle pour décourager les abus et faire respecter la réglementation du travail.

Les travailleurs congolais dénon-

cent plusieurs abus, notamment le manque de contrat de travail, le paiement sans bulletin de paie, et l'absence de prise en charge médicale adéquate.

En septembre dernier, de nombreux employés congolais ont organisé un mouvement de grève pour revendiquer leurs droits sociaux et économiques.

Ces conditions précaires exposent les travailleurs à une grande instabilité et précarité.

Pour répondre à ces préoccupations, le Président Félix-Antoine Tshisekedi a ordonné un contrôle renforcé des employeurs expatriés et la mise en place d'un mé-

canisme de contrôle régulier.

L'objectif est de décourager ces pratiques abusives et de faire respecter la réglementation du travail, avec des sanctions sévères pour les contrevenants. Un rapport est attendu d'ici fin décembre 2024 pour évaluer l'efficacité de ces mesures.

Pour les travailleurs congolais, l'application du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), la formalisation des contrats de travail, et une meilleure prise en charge médicale sont des exigences à faire respecter auprès de leurs employeurs expatriés. Ces revendications sont soutenues par de nombreuses organisations de défense des droits des travailleurs et par l'opinion publique.

Les conditions de travail des Congolais employés par des expatriés restent un défi majeur pour le gouvernement de la RDC. Les mesures prises par le Chef de l'État sont un pas dans la bonne direction, mais il reste encore beaucoup à faire pour garantir des conditions de travail décentes et respectueuses des droits des travailleurs.

Nathan Mpoyi

ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

Dans sa communication lors du Conseil des ministres du 08 novembre 2024, le Président Félix Antoine Tshisekedi a confirmé le lancement effectif, dans les jours à venir, de l'élaboration du Plan stratégique d'amélioration du climat des affaires comme il l'avait annoncé le vendredi 21 juin 2024.

Pour rappel, cette initiative, qui se fera sous la supervision du Cabinet présidentiel au travers de la Cellule « Climat des Affaires », vise à développer via une approche participative un schéma de transformation économique de la République Démocratique du Congo (RDC) par l'amélioration de l'environnement des affaires.

Le plan s'appuiera sur une conciliation dynamique entre les pouvoirs publics et le secteur privé, fondée sur une vision stratégique consistant à améliorer substantiellement l'environnement des affaires pour accélérer le développement économique de la RDC.

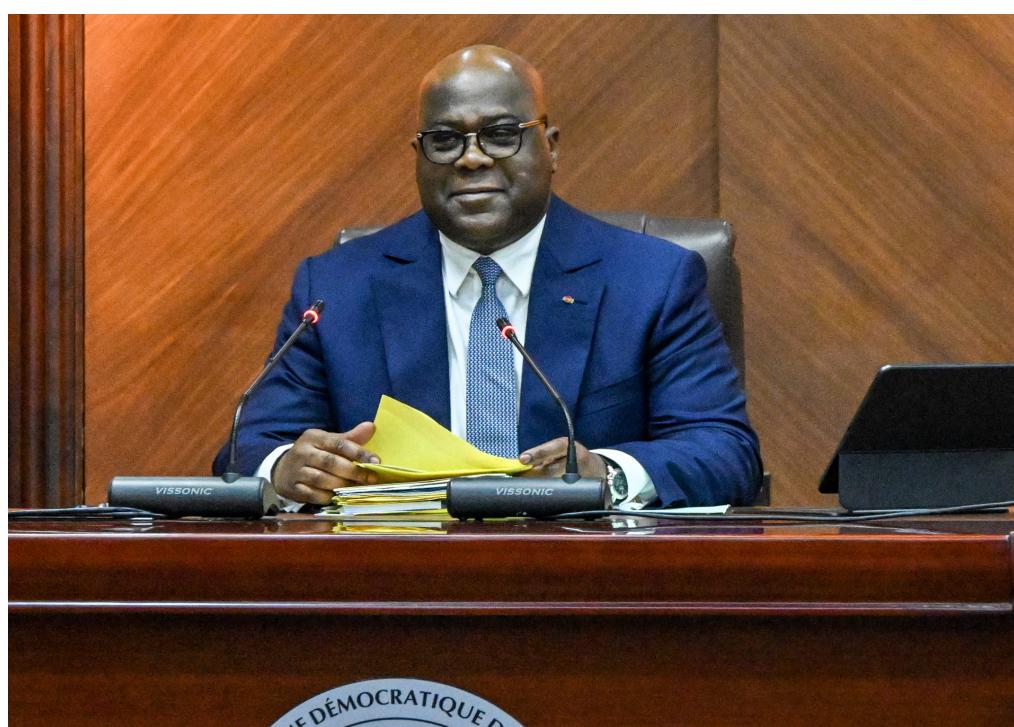
Ce programme présentera des orientations stratégiques pour les cinq prochaines années qui seront non seulement alignées sur les objectifs de développement du pays, mais aussi conformes au

concours de l'investissement privé, aux ambitions de croissance. Et cela, dans le cadre d'un véritable partenariat gagnant-gagnant réitéré entre l'État et le monde des affaires.

À ce titre, le Chef de l'État a annoncé la convocation prochaine d'une réunion de haut niveau, sous son autorité, afin de sensibiliser chacun sur le bien-fondé de ce plan stratégique et aussi en tracer la trajectoire avec l'appropriation de tous.

Pour cette raison, le Président a engagé, sous la coordination stricte de la Première ministre Judith Suminwa Tuluka, le vice-Premier ministre, ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement Guylain Nyembo Mbwinzia, en collaboration avec le Cabinet présidentiel, au travers de la Cellule Climat des Affaires de la Présidence de la République, à mettre tout en œuvre pour impliquer dans ce processus les administrations, établissements publics, ainsi que les différentes structures concernées à y apporter, selon le cas, un appui conséquent et à collaborer pleinement avec le consultant recruté et ainsi garantir le succès du projet et l'atteinte des objectifs dans les délais impartis.

Julie Tshienda Mwamba



ÉTAT ET ADMINISTRATION DU TERRITOIRE, SITUATION SÉCURITAIRE PRÉSENTÉS AU CONSEIL DES MINISTRES

À l'occasion de la vingt-deuxième réunion du Conseil des ministres tenue le vendredi dernier sous la conduite du Chef de l'État, le Gouvernement est passé en revue la situation sécuritaire sur l'étendue du territoire national.

1. État et administration du territoire

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

L'état d'esprit de la population au cours de la semaine qui s'achève demeure calme et a été marqué par:

- L'ouverture des états généraux de la justice par le Président de la République, Chef de l'État, qui dans son discours, a tempéré certains discours extrémistes et discordants ; car, l'espoir de la population est que ces assises apportent des solutions efficaces aux différents problèmes qui affectent la Justice congolaise ;
- La préoccupation consécutive à la récrimination d'une bonne opinion congolaise, particuliè-



ment celle de la population du Nord-Kivu, suite au bégaiement du processus de Luanda, étant donné que, malgré la récurrence de rencontres entre protagonistes, l'agresseur s'obstine à violer le cessez-le-feu et d'attaquer les positions des FARDC.

Dans le registre des sinistres et catastrophes, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a évoqué :
- L'inondation des localités Mamemba et Maziba, situées le long de la rivière N'djili, commune de Matete dans la ville de Kinshasa

; et l'effondrement d'une partie de la route reliant l'UPN à la Cité Verte.

- La destruction de soixante maisons d'habitation dans la localité de Munya à Walungu, dans le Sud-Kivu, suite à une pluie diluvienne accompagnée de vents violents qui s'est abattue en date du 03 novembre.

- Le chavirement de quatre embarcations en attente de déchargement, qui serait causé par un vent violent, le 05 novembre 2024, au Beach Mwemezi, ainsi qu'aux ports Jemsi et Mshimbake situés au bord du Lac Tanganyika. Au-

cune perte en vies humaines enregistrée, mais ces embarcations ont coulé avec leurs cargaisons. Quant au secteur des affaires coutumières, il a annoncé l'organisation des consultations des parties prenantes notamment les familles régnantes au sujet des conflits coutumiers. De ces consultations, il s'observe plusieurs cas d'usurpation de pouvoir coutumier, et le Ministère de l'Intérieur entend engager des poursuites judiciaires contre les présumés faux chefs coutumiers qui ternissent l'image du secteur coutumier.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

2. Situation sécuritaire

Le vice-Premier ministre, ministre de la Défense nationale et Anciens Combattants a informé les membres du Conseil de la situation opérationnelle et sécuritaire.

Au cours de la semaine qui s'achève, les Forces Armées de la République Démocratique du Congo ont déjoué les offensives de l'armée rwandaise et ses supplétifs terroristes M23 et autres tentatives d'occupation des zones, occasionnant des déplacements massifs des populations dans le Nord-Kivu.

Sur un autre front, nos forces de défense et de sécurité ont poursuivi la traque des terroristes ADF/MTM et des insurgés qui perturbent la quiétude des popu-

lations en Ituri.

À l'Ouest, il est fait état, de l'annonce, par un des leaders Mobondo, dans un meeting au village Etumba na Ngwaka, de la volonté de leur mouvement à déposer les armes et à se rendre auprès des autorités gouvernementales.

Les dispositions sont en train d'être prises pour concrétiser cette approche des insurgés tout en restant vigilants contre toute éventualité.

Le vice-Premier ministre, ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a par la suite donné la situation sécuritaire dans les différentes zones de défense.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

Blandine Nzovo Niangasa



DIMINUTION DES DÉCÈS, STAGNATION DU NOMBRE DES NOUVEAUX CAS



Le nombre de cas des patients atteints de l'épidémie de Choléra en République démocratique du Congo (RDC) est stagnant tandis que celui de décès suite à la maladie a diminué sensiblement, d'après le Compte-rendu du 21ème Conseil des ministres qu'a présidé le Chef de l'État Félix Tshisekedi vendredi 8 novembre à la cité de l'Union africaine.

« Quant au choléra, comparativement à la semaine précédente, la tendance à la 44ème semaine est marquée par une stagnation du nombre des nouveaux cas, avec une diminution du nombre de décès, soit une létalité de 1,8% »,

a affirmé le ministre de la santé publique, Hygiène et Prévoyance sociale, cité par la ministre de la Culture Yolande Elebe, chargée de la lecture de ce Compte-rendu.

Intervenant pour présenter la situation épidémiologique sur l'ensemble du pays, le ministre de santé publique Dr Roger Kamba a précisé que les provinces les plus touchées demeurent le Nord-Kivu, le Haut-Katanga et le Sud-Kivu.

Pour contrer cette épidémie, une campagne de vaccination anti-choléra est menée depuis bientôt une année dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu,

du Haut-Katanga et du Tanganyika. Elle cible plus de 5 millions de personnes de 1 an et plus dans 15 zones de santé de ces 4 provinces de la RDC.

En ce qui concerne l'épidémie de Mpox, les provinces du Sud-Kivu et de l'Équateur demeurent les plus touchées, a fait savoir Dr Roger Kamba.

À cette occasion, il a brossé le tableau épidémiologique de la variole du singe en RDC qui persiste encore dans quelques provinces.

Au sujet du Mpox, le ministre a fait le point de différentes actions de riposte menées sur le terrain ainsi que leur impact positif au cours de cette semaine.

Jusqu'à ce jour, a-t-il signalé, le pays a déjà reçu plus de 260 000 doses de vaccin qui ont permis de commencer avec les provinces sélectionnées dans le premier bloc en attendant d'autres dotations de plus ou moins 5 millions de doses annoncées d'après les autorités de la PEV. Ces produits proviendront des USA, de l'Union Européenne et du Japon avant la fin de l'année en cours.

Christian Kusema

LE GOUVERNEMENT ÉVALUE LES NOUVELLES MESURES CONTRE LES EMBOUTEILLAGES



Le vice-Premier ministre, ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, Jean-Pierre Bemba Gombo a brossé le rapport de mise en œuvre des mesures d'expérimentation d'une circulation routière à sens unique alterné sur certaines artères de Kinshasa sélectionnées à des heures de pointe, soit de 05H00' à 10H00' et de 15H00' à 21H00, suivant les axes.

« Ces mesures spéciales de lutte contre les embouteillages, sont

exécutées par les agents de l'ordre sur les intersections et carrefours en vue de prévoir des routes dédiées à sens unique sur les principales artères », a indiqué Jean-Pierre Bemba.

À l'issue de leur déploiement, il a été constaté :

1. Le respect de la circulation alternée aux tranches d'heures fixées ;
2. Une certaine fluidité de la circulation à Magasin Kintambo et aux autres intersections quand bien même la prise en charge des

véhicules pose problème.

Le vice-Premier ministre, ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a passé en revue les entraves et les défis avant d'apporter des correctifs pour parvenir à la réussite totale de ces mesures exceptionnelles.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

Fanny Kikufi Nzamba

LE GOUVERNEMENT RENFORCE LES MISSIONS DE CONTRÔLE DES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

La note d'informations relatives aux missions de contrôle des opérateurs économiques a été présentée le Vendredi 08 novembre 2024 lors de la 21ème réunion du conseil des ministres.

Prenant la parole, le vice-Premier ministre, ministre, ministre de l'Économie nationale a indiqué que les missions de contrôle doivent redevenir des instruments de régulation et non d'abus.

Pour ce faire, Daniel Mukoko Samba dit avoir renforcé le cadre de coordination des missions

de contrôle en ajoutant une série de mesures d'assurance qualité visant à garantir l'intégrité et l'efficacité des opérations de contrôle. Ces mesures, a-t-il indiqué, incluent une supervision renforcée pour assurer la conformité aux normes établies, une évaluation post-opérationnelle des équipes de contrôle pour garantir le bon déroulement des missions.

- La reconnaissance du droit au contradictoire permettant aux opérateurs de contester les infractions supposées,
- La collecte et le traitement des plaintes des opérateurs pour détecter et sanctionner d'éventuels

abus de la part de contrôleurs,

- Une sensibilisation des opérateurs économiques notamment par la diffusion d'un vade-mecum du contrôle économique.

Plus de 2 000 exemplaires ont été transmis à la FEC pour que ses membres soient informés des objectifs et modalités de contrôle et lui permettre de préparer leur collaboration ainsi qu'assurer le bon déroulement des missions.

Par ailleurs, pour mobiliser le contrôle économique et améliorer sa transparence, le ministère a développé une application informatique pour une surveillance en temps réel des pratiques commerciales et des flux commerciaux.

Cette application dénommée "Talk" et conçue, renseigne le compte-rendu du gouvernement, par des jeunes congolais, inclut à ce stade :

- un module mobile pour les équipes d'enquêteurs facilitant la collecte de données sur le terrain notamment la collecte hebdomadaire des prix et la centralisation des rapports,
- une plateforme dédiée aux opérateurs économiques leur permettant de soumettre directement les informations sur les stocks, les prix et les structures tarifaires comme l'exige la loi.

Guylain Kabalundi



LA RDC PRENDRA PART À LA COP 16

Le vendredi 08 novembre dernier à l'occasion de la 21ème réunion du Conseil des ministres tenue à la Cité de l'Union africaine, la ministre d'État, ministre de l'Environnement et Développement durable a annoncé la participation de la République Démocratique du Congo (RDC) à la COP 16 qui se tiendra du 02 au 13 décembre 2024 à Riyad, en Arabie Saoudite, sur la lutte contre la désertification.

Mme Bazaiba a signalé que la 16ème session de la Conférence des parties à la convention des Nations Unies sera un événement marquant qui permettra de relever le défi actuel en ce qui concerne la sécheresse grâce à une approche centrée sur les personnes.

La COP16 s'inscrit dans la continuité de la COP 15 qui a permis l'adoption du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.

Elle doit concrétiser les engagements pris à travers les enjeux majeurs notamment la Finalisation de la mise en œuvre du cadre mondial et la Mobilisation des financements.

Ainsi, elle doit finaliser les élé-

ments du mécanisme de mise en œuvre, notamment les indicateurs du « cadre de suivi » et les modalités d'organisation du bilan mondial. La question de la manière dont les acteurs non-étatiques vont valoriser leurs actions sera également discutée.

Jules Tshitumbayi



UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉGULATION DU SECTEUR AURA LIEU À KINSHASA

Vendredi dernier, lors de la 21ème réunion ordinaire du gouvernement, le ministre des Finances a présenté l'état d'avancement de la réforme du secteur des jeux de hasard et pratiques assimilées.

Le diagnostic du secteur des jeux réalisé en 2022 avait épingle l'anachronisme et les lacunes de l'architecture légale en vigueur, présentant des risques non-négligeables pour le secteur financier de la République Démocratique du Congo (RDC) qui est en proie aux opérations de blanchiment d'origine illicite et criminelle.

En réponse à cette situation, un Arrêté ministériel instituait l'Unité de gestion du processus de la réforme du secteur de jeux de hasard et pratiques assimilées.

Ce cadre inclusif regroupe en son sein le ministère du Portefeuille ainsi que la Société nationale de loterie (SONAL), en vue de privilégier une approche participative dans la conduite desdites réformes.

Ce dispositif renforcé vise également à lutter plus efficacement contre le blanchiment des capitaux.

C'est ainsi qu'il est prévu, dans les prochaines semaines, l'organisation d'une conférence internationale sur la régulation du secteur des jeux de hasard et pratiques assimilées, afin de favoriser le partage d'expérience avec certains pays comme la France, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et la Belgique.

Le ministre des Finances a conclu que ces pays ont été choisis en fonction de leurs similitudes avec le cadre des jeux en RDC.

Le Conseil des ministres a pris acte de cette note d'information.

Carol Lumingu



LE GOUVERNEMENT APPROUVE LE PROJET « COMPACT ENERGÉTIQUE NATIONAL »

Le vendredi 08 novembre dernier, à l'occasion de la vingt-et-unième réunion du Conseil des ministres, le ministre des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité a présenté la note d'information relative au projet Compact Energétique National de la République Démocratique du Congo (RDC).

Il a souligné quelques avantages que présente cette initiative. Selon Teddy Lwamba, le projet Compact Energétique National vise à augmenter :

- le taux actuel d'accès à l'électricité de 21,5% à 62,5% en 2030, en améliorant le rythme annuel de 1% actuel à 6% et le montant des capitaux privés à mobiliser à hauteur de 16,5 milliards USD pour la part du secteur public, et de 19,5 milliards pour le secteur privé.

Cela constitue un investissement total de 36 milliards USD, prenant en compte la mise en œuvre des infrastructures de production et les réseaux associés de transport de l'énergie électrique.

Un autre avantage, poursuit le ministre des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité, c'est



l'accès à une cuisson propre, en améliorant le rythme annuel de 1% actuel à 6% par an et le montant des capitaux à mobiliser à hauteur 18,66 millions USD.

Au terme de cet exposé, le Conseil a pris acte de la note d'information.
Chris Mumpakani Atemvul

LE PROJET DE CONSTRUCTION DES STADES, UNE RÉFLEXION POUR LA RELANCE DES SPORTS DANS CETTE PROVINCE

La salle de réunion de l'Union africaine a accueilli comme à l'accoutumée, le vendredi 8 novembre 2024, les membres du gouvernement pour la vingt-et-unième réunion du Conseil des ministres, sous la présidence du premier citoyen congolais, garant des institutions, le Chef de l'État Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Une réunion d'environ 5heures, plusieurs points ont été débattus, notamment celui du rapport préliminaire relatif à l'atelier de réflexion sur les sports, dans la province de Tshopo.

Ce onzième sous point aligné dans le point d'information qui constitue le deuxième grand point à l'ordre du jour de la réunion du conseil des ministres, a donné la parole à la ministre de la culture, Arts et Patrimoine, représentant le ministre des Sports et Loisirs.

Cette dernière a présenté à l'assistance, le rapport préliminaire relatif à l'organisation de l'atelier de réflexion sur les sports dans la province de Tshopo, précisément le projet d'installations sportives.

Le ministre des Sports et Loisirs Didier Budimbu a, suite aux

recommandations du Garant de la nation, convenu avec les mouvements sportifs, les experts et les fédérations sportives de ladite province, organiser cet atelier afin de réfléchir sur un plan d'exécution réaliste pour la relance des sports à brève échéance.

Pour ce faire, un plan urgent de développement des infrastructures et équipements sportifs réalisable en deux ans, basé sur un travail de l'Administration des sports et d'une visite de l'inspecteur résident de la Confédération Africaine de Football (CAF).

Quelques travaux sont prévus à cet effet pour:

- la modernisation du stade Lumumba;

- la construction de deux stades municipaux à Makiso, à hauteur de l'Athénée et dans la commune de Kabondo;

- La construction d'un Gymnase toujours à Makiso, à proximité du cercle de tennis;

L'on doit également savoir que le ministre des Sports et Loisirs envisage la construction d'un Stade moderne aux normes FIFA de 20 000 places dans la même province; ce, pour arracher l'organisation de la phase finale de la coupe d'Afrique des nations de football en 2029.

Le Conseil a pris acte de ce rapport présenté par la ministre de la culture, Arts et Patrimoine, représentant le ministre des Sports et Loisirs.

Rachel Futu



LA SEMAINE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Rentrée judiciaire du Conseil d'État

Le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Magistrat supérieur a assisté au Palais du peuple à l'audience publique solennelle et foraine de la rentrée judiciaire du Conseil d'État.

Cette cérémonie s'est tenue conformément à l'article 24 alinéa 1 de la loi organique portant organisation et fonctionnement des juridictions de l'ordre administratif.

Une occasion pour le bâtonnier national Michel Shebele Makoba de faire le plaidoyer sur le rôle de la médiation et la conciliation dans l'exécution des arrêts du Conseil d'État.

Le Chef de l'État reçoit l'Abbé Kanyiki, délégué des victimes du chantier de l'aéroport de Mburi-Mayi

Le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a reçu l'Abbé Kanyiki, délégué des victimes de la démolition des maisons le 28 octobre dernier pour la poursuite des travaux de rénovation et modernisation

de l'aéroport national de Mburi-Mayi.

Le Chef de l'État a promis de dépêcher la ministre des Affaires sociales à Mburi-Mayi pour rencontrer la population victime.

Une commission sera bientôt constituée sur instruction du garant de la nation, a indiqué le prélat, membre de la Voix des sans voix, au sortir de cette entrevue.

Le Chef de l'État reçoit les lettres de créance de trois nouveaux Ambassadeurs accrédités en RDC

Trois ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires respectivement du Royaume d'Arabie Saoudite, d'Italie et de la République fédérale d'Éthiopie ont tour à tour présenté leurs lettres de créance au Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo.

L'Ambassadeur Abdulaziz Muhammad Albadi d'Arabie Saoudite a été le premier à être reçu par le Chef de l'État.

Il est marié et père de deux enfants. Le diplomate saoudien

a une maîtrise en Administration publique avec mention plus grande distinction obtenue aux Etats-Unis d'Amérique.

C'était ensuite au tour de l'Ambassadeur d'Italie Sabato Franco Sorrentino de présenter ses lettres de créance au Président de la République Félix Antoine Tshisekedi.

Il est diplômé en sciences politiques de l'Institut universitaire oriental de Naples, en Italie.

L'Ambassadeur de la République fédérale d'Éthiopie Mekuria Getatchew Worku a clôturé la série d'audiences auprès du président de la république.

Le diplomate éthiopien a un master en Finances et une licence de l'université d'Addis-Abeba

Pierre Kibambe Somwe

LPDA

LISEZ

ET FAITES

LIRE

LA REVUE DE PRESSE THEMATIQUE

Le lancement des États généraux de la Justice en République Démocratique du Congo (RDC) par le Chef de l'État.

FORUM DES AS lance le bal en titrant : « Félix Tshisekedi aux magistrats : "La nation vous observe" ».

Le Président de la République Félix Tshisekedi a adressé un message fort lors de l'ouverture des États généraux de la Justice le mercredi 6 novembre au Centre financier de Kinshasa. Dans un discours empreint de détermination, il a promis des sanctions sévères aux magistrats corrompus et a insisté sur l'urgence de réformer l'appareil judiciaire afin de rétablir l'intégrité et la confiance dans les institutions de la RDC.

Placées sous le thème "Pourquoi la justice congolaise est-elle malade ? Quelle thérapie pour la guérir ?", ces assises qui se dérouleront du 6 au 13 novembre 2024, indique **LE PHARE** constituent une occasion pour tous les prestataires du secteur de la Justice d'établir un véritable diagnostic en vue de déceler les maux qui rongent la justice congolaise, et envisager des solutions idoines à administrer.

Au journal de souligner que Tshisekedi aux magistrats : "le temps

des avertissements est révolu". Selon **LE POTENTIEL** après des décennies marquées par plusieurs dysfonctionnements, les états généraux de la justice dont le coup d'envoi a été donné, mercredi 6 novembre 2024 au Centre financier de Kinshasa par le Chef de l'État Félix Tshisekedi, sonnent l'heure de scruter, avec lucidité et honnêteté, l'état du système judiciaire congolais.

Ce forum, fait savoir le quotidien, se veut un lieu de diagnostic approfondi et de débat sur l'état du système judiciaire congolais.

LA RÉFÉRENCE PLUS revient sur l'insistance du Chef de l'État : "aux magistrats et aux autres acteurs, je rappelle solennellement que le peuple congolais attend de vous une justice qui apaise et qui rassure, une justice qui inspire confiance par votre compétence, par le bannissement des actes de prévarication et par le respect intrinsèque des valeurs établies que vous devez incarner sans failles".

Par ailleurs, note **PACP**, le Président congolais a souligné l'importance de la mise en place d'un parquet financier en RDC pour poursuivre la lutte contre le détournement des deniers publics. À son tour, note le bulletin quotidien, le ministre d'État en charge de la Justice a assuré au Président

Félix Tshisekedi qu'il n'est pas seul dans sa lutte multisectorielle, notamment judiciaire, contre l'agression rwandaise.

Selon, **LE PHARE**, depuis l'entame de ce forum, les participants ont eu droit à des interventions de haute facture. C'était également le cas au cours de la journée du samedi 9 novembre 2024, qui a vu se succéder à la tribune le professeur Jean-Claude Tshilumbayi, le ministre Jean-Lucien Bussa, l'Inspecteur Général des Finances, Jules Alingete, Peter Kazadi, le professeur Luzolo Bambi, le professeur Jacques Djoli et tant d'autres.

Enfin, **LE JOURNAL** signe : « **États Généraux de la Justice en RDC : Entre Réformes et Contentions** ».

Les tensions sont palpables entre le ministère de la Justice et le Conseil supérieur de la magistrature depuis l'ouverture des États généraux de la justice en RDC, constat fait par le confrère.

Organisée par le ministre de la Justice et garde des Sceaux, Constant Mutamba, cette rencontre vise à réformer un secteur qualifié de "malade".

Pourtant, les magistrats fustigent son organisation.

Pitshou MAKWELA

UN REGARD CRITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL CHEZ LES COMMERÇANTS EXPATRIÉS

Les conditions de travail des Congolais employés par des expatriés sont un sujet qui suscite de vifs débats en République Démocratique du Congo (RDC).

Alors que le pays regorge de ressources naturelles et d'opportunités, la réalité du travail pour les nationaux aux côtés des expatriés reste souvent préoccupante.

Cet article examine la situation actuelle en se basant sur des données chiffrées récentes et des témoignages de travailleurs.

Contexte général !

La RDC est riche en ressources minérales, notamment le cuivre, le cobalt et les diamants, attirant ainsi de nombreux investisseurs étrangers.

Selon les statistiques de la Banque Mondiale de 2022, le secteur minier représente près de 25% du PIB du pays, avec une main-d'œuvre qui inclut une proportion importante d'expatriés.

Cependant, cette dynamique crée parfois un déséquilibre entre les conditions de travail des Congolais et celles de leurs collègues étrangers. Les travailleurs locaux, bien que souvent qualifiés, se ret-

rouvent souvent dans des situations précaires, avec des salaires et des conditions de travail très inférieurs à ceux de leurs homologues expatriés.

Salaires et inégalités !

Une étude menée par le Bureau International du Travail (BIT) en 2023 révèle que le salaire moyen d'un expatrié dans le secteur minier en RDC est de l'ordre de 4 000 USD par mois, tandis que le salaire moyen des Congolais travaillant dans le même secteur est d'environ 300 USD par mois.

Cette disparité salariale soulève des questions sur l'équité et la justice au travail.

De plus, moins de 40% des travailleurs congolais bénéficient d'un contrat de travail formel. Beaucoup travaillent sous des arrangements informels, souvent sans protection sociale, ce qui les rend vulnérables en cas de licenciement ou d'accident de travail.

Conditions de travail !

Sur le plan des conditions de travail, une enquête de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2023 a mis en lumière des problèmes persistants : 60% des travailleurs congolais déclarent ne pas disposer d'un environne-

ment de travail sûr. Les témoignages révèlent des conditions de sécurité souvent insuffisantes, des équipements inappropriés et un manque de formation en matière de sécurité.

Par ailleurs, la vaste majorité des expatriés, en particulier dans les postes de direction, bénéficient d'avantages tels que des logements de qualité, des primes et des congés payés, alors que les travailleurs locaux ont souvent accès à des infrastructures de base médiocres et des protections limitées.

Réactions et initiatives !

Face à cette situation déséquilibrée, plusieurs organisations de la société civile et syndicats s'activent pour revendiquer de meilleures conditions de travail pour les Congolais. En 2023, un mouvement syndical a émergé, appelant les entreprises à respecter les normes internationales du travail et à garantir l'égalité de traitement entre les travailleurs locaux et expatriés.

Parallèlement, des projets de formation et d'amélioration des conditions de travail ont été initiés, dans un effort pour renforcer les compétences des travailleurs congolais.

Le gouvernement congolais a également pris quelques initiatives, en introduisant des lois visant à réguler le marché du travail et à garantir des conditions de travail dignes.

Cependant, l'application de ces lois reste souvent inégale et manque de rigueur.

C'est ainsi que le Président Félix-Antoine Tshisekedi a récemment exprimé sa préoccupation face à cette situation et a chargé le Ministre de l'Emploi et du Travail, Ephraïm Akwakwa Nametu, en collaboration avec l'Inspection Générale des Finances (IGF), de mettre en place un mécanisme de contrôle pour décourager les abus et faire respecter la réglementation du travail.

Il sera question d'effectuer un contrôle renforcé des employeurs expatriés et la mise en place d'un mécanisme de contrôle régulier.

L'objectif est de décourager ces pratiques abusives et de faire respecter la réglementation du travail, avec des sanctions sévères pour les contrevenants.

Un rapport est attendu d'ici fin décembre 2024 pour évaluer l'efficacité de ces mesures.

Conclusion !

Les conditions de travail des Congolais employés par des expatriés illustrent une réalité complexe et souvent injuste.

Alors que le pays continue d'attirer des investissements étrangers, il est impératif de veiller à ce que les bénéfices de cette richesse soient équitablement partagés.

L'amélioration des salaires, des conditions de travail et l'égalité de traitement doivent devenir des priorités pour garantir un développement durable et humain en RDC.

Les acteurs locaux, tant dans le secteur privé que public, ont un rôle crucial à jouer pour transformer cette dynamique en un atout pour tous.

Nathan Mpoyi



EXAMEN ET ADOPTION DE TROIS TEXTES EN CONSEIL DES MINISTRES



La vingt et unième réunion du Conseil des ministres tenue vendredi 8 novembre 2024 à la cité de l'Union africaine et présidée par le Président de la République, a été l'occasion pour le ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Constant Mutamba de soumettre à ses pairs deux projets de textes du secteur qu'il chapeaute.

Le premier projet de Loi organique porte sur la création du Parquet national économique et financier et l'organisation, le fonctionnement et les compétences des chambres spéciales en matière économique et financière.

Il a expliqué que, conformément à l'article 153 alinéa 5 de la Constitution, le présent texte a pour but de créer le Parquet national économique et financier et les deux Chambres spéciales en matière économique et financière. Le second Projet, il concerne un

Décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Inspection Générale des Services Judiciaires et Pénitentiaires.

Constant Mutamba, à travers ce Projet, vise à instaurer un système de contrôle au sein des services judiciaires pour lutter contre les abus de tout genre au nom de la magistrature, car, a-t-il relevé, l'indépendance du pouvoir judiciaire devrait aller de pair avec le respect des devoirs fondamentaux des citoyens et le devoir de redevabilité, d'éthique ainsi que d'impartialité incombant à tout détenteur du pouvoir public.

Après débats et délibération, les deux textes ont été renvoyés à la réflexion des états généraux de la Justice en cours.

Quant au ministre de la Formation professionnelle, représenté par le vice-ministre de ma Justice et Contentieux Internationaux, il a présenté pour examen et adop-

tion, le projet de Loi autorisant la ratification par la République Démocratique du Congo de la Convention sur l'enseignement technique et professionnel, signée à Paris le 10 novembre 1989.

Arguant en faveur de ce projet et surtout en l'absence, jusqu'à ce jour, d'une Loi spécifique sur la Formation professionnelle en RDC, la ratification de cette convention comme norme et instrument juridique permettra et facilitera l'ouverture du pays au reste du monde dans le secteur de la Formation professionnelle, une réponse à l'adéquation formation - emploi et un outil pour la mise en œuvre de la politique nationale de la Formation professionnelle et l'élaboration d'orientations communes en matière d'enseignement technique et professionnel en République démocratique du Congo.

Après débats et délibération, le Conseil a adopté ce Projet.

Bernard Tshishimbi

DE L'URGENCE D'ACCÉLÉRER L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE EN RDC

La République Démocratique du Congo (RDC) possède un potentiel intellectuel et culturel considérable. Cependant, pour qu'il puisse s'épanouir pleinement, il est impératif de réformer la gouvernance du secteur de l'enseignement supérieur et universitaire. Cette nécessité se fait de plus en plus pressante, notamment en raison des défis persistants qui entravent le développement académique, la recherche et l'employabilité des diplômés.

Les défis actuels de la gouvernance Le secteur de l'enseignement supérieur en RDC est confronté à de multiples problèmes, allant de l'insuffisance des infrastructures et des ressources pédagogiques à l'inadéquation des programmes d'études par rapport aux besoins du marché du travail.

Ces enjeux sont souvent exacerbés par un manque de transparence et d'efficacité dans la gestion des établissements d'enseignement. Les institutions publiques, en particulier, souffrent d'une bureaucratie lourde et d'une politique d'allocation des ressources peu rigoureuse, qui entravent l'innovation et la qualité de l'enseignement.

L'importance d'une

gouvernance renforcée

Une bonne gouvernance dans le secteur de l'enseignement supérieur est essentielle pour plusieurs raisons. Premièrement, elle favorise la transparence et la responsabilité, ce qui est crucial dans un contexte où la corruption reste un fléau. Deuxièmement, une gouvernance efficace permet d'assurer une meilleure allocation des ressources, garantissant que les fonds sont utilisés de manière optimale pour améliorer les infrastructures, la formation des enseignants et les ressources pédagogiques. Enfin, une gouvernance solide crée un environnement propice à l'excellence académique et à la recherche, contribuant ainsi au développement socio-économique du pays.

Les voies de la réforme !

Pour réformer et renforcer la gouvernance du secteur de l'enseignement supérieur en RDC, plusieurs mesures peuvent être envisagées.

Tout d'abord, il est crucial d'établir un cadre réglementaire clair qui définit les rôles et responsabilités des divers acteurs impliqués dans le système éducatif. Ensuite, l'instauration de mécanismes de contrôle et d'évaluation réguliers des programmes d'études et des

établissements permettra d'assurer leur adéquation avec les attentes du marché.

De plus, le renforcement de la formation continue des enseignants est nécessaire pour garantir des méthodes pédagogiques modernes et efficaces.

Les partenariats avec des institutions académiques et des organisations internationales pourraient également faciliter le partage de bonnes pratiques et l'accès à des ressources supplémentaires.

Il est urgent d'accélérer l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'enseignement supérieur et universitaire en RDC. La mise en place de réformes ambitieuses et d'une meilleure gestion des ressources permettra non seulement d'améliorer la qualité de l'éducation, mais aussi d'assurer que la jeunesse congolaise soit compétente et prête à relever les défis du monde moderne. À travers une gouvernance éclairée et des actions coordonnées, la RDC peut transformer un potentiel inexploité en un atout stratégique au service de son développement.

Nathan Mpoyi

Érik Nyindu Kibambe
Directeur de la Cellule
de Communication

Giscard Kusema
Directeur-Adjoint

Bernard TSHISHIMBI
Coordonnateur LPDA

Journalistes:

Chris Mumpakani
Christian Kusema
Sandra Mbombo
Guillaume Modimola
Blandine Nzovo
Jules Tshitumbayi
Pitshou Makwela
Rachel Futu
Fanny Kikufi
Aminata Kasa
Carol Lumingu
Pierre Kibambe
Maze Muakumanya
Julie Tshienda
Guylain Kabalundi
Carole Tshimanga
Marie Josée Missia
Nathan Mpoy

Photographes: **Designer:**

Michel Katompa
Thierry Tshilobo
Prince Awebema
Anta Munoki
Bobette Amuli
Didier Malongo
Omar Asoko
Roger Matutila
Patrick Nkusu
Richard SAPO
Papy Kasongo
Steve Nkyungu

Serge Muanza Binsoum





**Copyright Cellule de Communication
Présidentielle NOVEMBRE 2024**
